

Lyon 7^e

Des bacs de déchets ménagers mal positionnés inquiètent

Le Conseil de la vie associative et locale s'inquiète des dangers que peuvent occasionner les bacs de déchets ménagers laissés hors zones réglementaires. Il a interpellé les élus locaux sur ce sujet lors du dernier conseil d'arrondissement du 7^e. L'exécutif s'est voulu rassurant quant à sa vigilance sur le respect des emplacements des poubelles.



Les bacs de ramassage des déchets peuvent être dangereux pour les piétons, personnes mal voyantes ou à mobilité réduite s'ils sont mal positionnés. Photo illustration Philippe Belda

La séance du conseil du 7^e arrondissement de début décembre n'a pas suscité de débat quant aux délibérations soumises aux votes. Mais les élus ont été saisis par le Conseil de la vie associative et locale via une question relative aux bacs de ramassage des déchets mal positionnés. Gilles Querrien s'est fait porte-parole de Michel Pons, membre de la ligue du Rhône contre la violence routière et auteur de la question, absent le soir du conseil.

« Au lieu d'être sortis aux pieds des immeubles, les contenants gris ou verts sont souvent rassemblés à un carrefour où les trottoirs ont été abaissés ou, à l'approche de passages piétons. Il n'est pas rare de les voir traîner d'un jour à l'autre, qu'ils aient été vidés ou pas. Une telle occupation est préjudiciable à la sécurité des piétons. Dans sa version de 2024, selon l'arrêté du président de la Métropole de Lyon, le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés est peu contraignant sur les aspects qui peuvent créer des risques pour les piétons. »

Il rappelle l'un des articles de l'arrêté qui stipule que : « Tous les bacs roulants doivent être alignés en bordure du trottoir, les poignées dirigées vers la chaussée. En l'absence de trottoir, ils sont placés à un emplacement ne gênant pas les circulations piétonnes [...] » et transmet le constat de Michel Pons : « Les motions de sortie juste avant le passage de la collecte et de rentrée juste après, présentent dans des versions précédentes du règlement, ont disparu. La nécessité de ne pas gêner les circulations piétonnes et les personnes à mobilité réduite est quasi absente ». Il conclut par la question : « Est-ce qu'une autre organisation des circuits de collecte mais aussi de stockage temporaire sur rue, des contenants, est envisagée pour éliminer

Les risques pour les piétons ? »

« Il y a des actions de sensibilisation menées par la police municipale »

Barthélémy Chenaux, adjoint prévention des déchets, a précisé, qu'au regard des paragraphes du règlement cités dans la question, « il n'y a pas eu de changement » entre la version de 2021 et celle de 2024. Il a souligné : « On n'a pas eu plus de remontées en 2024 en mairie en lien avec des plaintes particulières concernant les bacs roulants gênants ». L' élu invite à déclarer tout écart « des règles de bon usage de l'espace public ». Il a rassuré : « En ce moment il y a des actions de sensibilisation menées par la police municipale pour rappeler cette règle de gestion des bacs auprès des commerçants et des syndics ».

Gilles Querrien a souligné : « En tant que riverain, je constate qu'il y a des poubelles laissées au ras de trottoirs, ce qui peut être dangereux. Et je constate régulièrement qu'à l'angle des avenues Debourg et Jean-Jaurès, les bacs sont souvent très près des voies. »

Les riverains en appel à la vigilance. Fanny Dubot, maire du 7^e, suite à approbation du conseil, précise que la question sera transmise au maire de Lyon même si « elle relève davantage de la métropole. »

● A. S.

Lyon 1^{er}

Après la mort de Sonia dans l'incendie du squat de Caluire, ils réclament « un logement digne pour tous »

Entre les Terreaux et la place de la Comédie, des manifestants ont réclamé ce jeudi pour les occupants du squat incendié de Caluire, un relogement pérenne dans l'agglomération ainsi que la réquisition des bâtiments vides pour les personnes à la rue.



Après des chants républicains, divers intervenants ont pris la parole dont les habitants du squat de Caluire. Une minute de silence a été observée en hommage à Sonia, jeune femme décédée. Photo Jean Garavel

« Pas de trêve face aux expulseurs. »

Jeudi, à 12 heures, environ 150 personnes, particuliers, membres des collectifs Jamais sans toit, Droit au logement 69, médecin du monde, se sont rassemblées sur la place de la comédie pour dénoncer les bâtiments délabrés et l'absence d'hébergement d'urgence pour les personnes à la rue.

« Comme il n'y a plus de places dans les centres d'hébergement, les gens en sont réduits à vivre dans des squats, des bidonvilles » déplore une participante. Le rassemblement était organisé une semaine après le tragique incendie mortel qui s'était déclaré dans un bâtiment squatté rue Pierre-Brunier, à Caluire-et-Cuire. Le bâtiment était propriété de la Ville de Lyon. Il avait été ouvert illégalement fin octobre 2023 par l'intersquat 69, pour y héberger les personnes évacuées du squat Pyramide à Lyon 7^e et sans solution de logement.

Une minute de silence pour Sonia

Après des chants républicains, divers intervenants ont pris la parole dont les habitants du squat de Caluire. Une minute de silence a été observée en hommage à Sonia, jeune femme décédée. « La mort

Les familles du campement de Carnot peuvent rester dans l'ex-école Gilibert

Au rang des bonnes nouvelles notées par les militants du Droit au logement : la mise à l'abri des familles au sein de l'ex école Gilibert est prolongée jusqu'à la fin de la trêve hivernale. C'est ce qu'avait annoncé la mairie, ce mardi. 76 personnes (pour une partie ayant le statut de réfugiés, et toutes sans solution d'hébergement) s'y étaient installées depuis le 21 novembre après l'évacuation du campement installé place Carnot. Au départ, la date butoir pour quitter

l'ancienne école avait été fixée au 15 décembre. Elle a été prolongée jusqu'à la fin de la trêve hivernale. Une décision prise en accord avec la direction de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon (Ensbal). Après cette date, les occupants et les collectifs devront libérer le site afin de permettre des travaux préalables pour les pratiques artistiques amateurs de l'Ensbal à la rentrée 2025-2026. À terme, l'école devrait se transformer en bains douches d'ici à 2027.

de Sonia n'est pas le résultat d'une absence d'expulsion ou de l'action des collectifs, elle est la cause de l'inaction des pouvoirs publics », affirment les manifestants qui réclament pour les occupants du

squat incendié, un relogement pérenne dans l'agglomération, la réquisition des bâtiments vides et l'arrêt de la criminalisation des sans-papiers et de ceux qui occupent pour avoir un toit.

Lyon 7^e • Huit commerçants prennent leur quartier sur le nouveau marché de la place des Pavillons

Ce mardi 10 décembre, le nouveau marché, place des Pavillons, a été inauguré, en présence de Fanny Dubot maire du 7^e arrondissement, de Camille Augéy, adjointe du maire de Lyon, à l'emploi et à l'économie durable, de Barthélémy Chenaux adjoint à l'alimentation, prévention des déchets et propreté, et de Bénédicte Pasiecznik adjointe, déléguée à Gerland, qui ont parcouru et échangé avec les huit commerçants du marché (deux fromagers, dont Maxence, le crémier du marché, Sébastien "Ferme céréalière biologique" de Corbas, deux étals de fruits et légumes, pizzas et galettes, olives et épices divers, un traiteur asiatique, et Romuald "Les jardins de la Savatelle" de Thurins, qui regroupe de nombreux producteurs des monts du Lyonnais).

Une dégustation des différents produits du marché était offerte, ainsi que du chocolat chaud.



Camille Augéy, Fanny Dubot, Barthélémy Chenaux et Bénédicte Pasiecznik ont inauguré le marché de la place des Pavillons. Photo J.-M. Manificat